(19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**PARIS** 

(11) N° de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national :

94 10596

2 723 840

(51) Int CI6: A 61 C 5/10

(12)

## **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

**A1** 

- (22) Date de dépôt : 30.08.94.
- (30) Priorité :

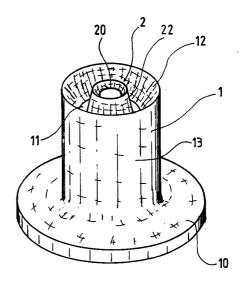
(71) **Demandeur(s)**: GENEVOIS CHRISTOPHE — FR.

- 43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 01.03.96 Bulletin 96/09.
- (56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule.
- (60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- (73) Titulaire(s) :

(72) Inventeur(s) :

- (74) Mandataire :
- (54) DISPOSITIF DE CONE DE COULEE DESTINE A LA FABRICATION DE COURONNES DENTAIRES.
- (57) Dispositif de cône de coulée destiné à la fabrication de couronnes dentaires.

Il comprend une pièce (1) de forme globalement cylindrique, solidaire à sa base d'un socle (10) et évidée à sa partie supérieure de manière à présenter un fond surélevé (11) prolongé centralement, vers le haut, par une pièce tronconique (2) évasée vers le bas munie à son extrémité d'un perçage formant cratère (20) et dont la base est séparée de la paroi interne (12) de la pièce (1) d'une distance égale à la largeur du fond (11), ladite paroi interne (12) étant légèrement tronconique et évasée vers le haut.







La présente invention a pour objet un dispositif de cône de coulée destiné à la fabrication de couronnes dentaires.

5

10

15

20

25

30

35

Actuellement les couronnes dentaires en métal sont fabriquées selon un procédé qui consiste dans un premier temps à réaliser une empreinte en plâtre en positif des dents d'un patient, à partir de laquelle sont modelées des couronnes en Puis des tiges de coulée en cire, à l'extrémité desquelles sont solidarisées les maquettes ou couronnes en dents prothétiques à réaliser, sont cire des autre extrémité, sensiblement verticalement, par leur sommet d'un cône de coulée, lequel est généralement entouré à sa base d'un disque en un matériau rigide muni de rainures concentriques susceptibles de recevoir verticalement la base d'un tube en acier destiné à entourer ledit cône et lesdites tiges de coulée. Le tube d'acier est ensuite rempli d'une pâte d'un produit réfractaire tel qu'un plâtre dentaire et lorsque celui-ci est sec le cône est séparé du plâtre, dont la base présente un évidement en forme d'entonnoir.

Le tube entourant le cylindre de plâtre est alors placé dans un four de manière à faire fondre la cire prise dans ledit cylindre qui, une fois écoulée par l'entonnoir, laisse des cavités correspondant aux tiges de coulée et aux couronnes en négatif. Le tube est ensuite posé horizontalement sur le berceau d'une fronde mécanique et du métal fondu au chalumeau est injecté par la tête d'un creuset placée au contact immédiat du col de l'entonnoir, l'injection se faisant sous l'effet de la force centrifuge en lançant l'ensemble, monté sur le chariot de la fronde, à grande vitesse. revêtement est finalement cassé, après refroidissement l'intérieur du tube d'acier, pour permettre à l'extraction des couronnes ainsi formées.

La plupart des tubes d'acier existants sont cylindriques, mais il existe également des tubes ovalisés permettant de réduire légèrement la consommation en produit réfractaire.

Toutefois les cônes de coulée existants entraînent une consommation relativement élevée de produit réfractaire, et la tête du creuset qui est en contact avec le col de l'entonnoir se casse fréquemment du fait que du métal se solidifie autour d'elle.

En outre l'extraction du produit réfractaire hors du tube d'acier, une fois le métal coulé et refroidi, est réalisée à l'aide d'un marteau en frappant de manière répétée sur ledit tube, ce qui le détériore à la longue et réduit sa durée de vie.

5

10

15

20

25

30

35

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients en proposant un cône qui autorise une consommation réduite en produit réfractaire et permet en outre d'éviter que la tête des creusets soit au contact du col de l'entonnoir et soit de fait trop rapidement endommagée.

dispositif selon l'invention se caractérise essentiellement en ce qu'il comprend une pièce de forme matière plastique globalement cylindrique, en base d'un socle et évidée à sa partie solidaire à sa supérieure de manière à présenter un fond surélevé prolongé centralement, vers le haut, par une pièce de forme tronconique qui est munie à son extrémité d'un évasée vers le bas, percage formant cratère et dont le bord inférieur crée un espace entre sa paroi externe et la paroi interne, légèrement tronconique et évasée vers le haut, de la pièce cylindrique.

La partie cylindrique du dispositif de coulée selon l'invention est destinée à être introduite dans un tube d'acier qui l'enserre étroitement et dont la base repose sur le socle du dispositif.

Selon un mode de réalisation particulier du dispositif selon l'invention la pièce cylindrique est ovalisée et comprend des parois planes latérales et des extrémités en arc de cercle.

Dans ce mode de réalisation l'épaisseur des parois latérales de la pièce ovalisée peut être inférieure à celle des extrémités en arc de cercle, auquel cas lesdites parois latérales peuvent comporter sensiblement en leur milieu des découpes allant approximativement de leur bord supérieur jusqu'au fond de ladite pièce ovalisée, de manière à permettre

2723840

que le produit réfractaire disposé autour du cône présente une épaisseur suffisante sur les cotés.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, étant entendu que cette description ne présente aucun caractère limitatif vis à vis de l'invention.

Dans le dessin annexé :

5

10

15

20

25

30

35

- la figure 1 représente une vue en perspective d'un dispositif selon l'invention.
  - la figure 2 représente une vue en coupe transversale de ce même dispositif.
  - les figures 3a et 3b représentent des vues respectivement latérale et de dessus d'un dispositif ovalisé.

Si on se réfère à la figure 1 on peut voir qu'un dispositif de cône de coulée selon l'invention comprend une pièce creuse cylindrique 1 réalisée en une matière plastique souple comme le caoutchouc, solidarisée à sa base à un socle circulaire 10 et comportant un fond 11 surélevé par rapport au socle 10, et une paroi interne 12.

Le fond 11 est prolongé en son centre, vers le haut, par une pièce tronconique 2 qui comporte à son sommet un perçage en cratère 20 destiné à recevoir de la cire servant au maintien de tiges de coulée supportant des couronnes de cire, non représentées.

Si on se réfère maintenant à la figure 2 on peut voir que la paroi interne 12 de la pièce cylindrique 1 est légèrement évasée vers le haut et que la base 21 du cône 2 se trouve séparée de la paroi interne 12 d'une distance égale à la largeur du fond 11, cette distance variant en fonction des inclinaisons de la paroi 12 et de la paroi 22.

La mise en oeuvre du dispositif de coulée selon l'invention consiste à insérer la pièce cylindrique 1 dans un tube d'acier de hauteur supérieure en appliquant, de manière conventionnelle, une graisse sur les parois externes 13 du cylindre 1, par exemple de la vaseline, pour faciliter l'insertion et assurer l'étanchéité du dispositif, puis à introduire une pâte d'un produit réfractaire, par exemple un

plâtre dentaire. La forme de la pièce 1 permet à l'utilisateur de réaliser une économie importante de produit réfractaire, et diminue en outre la surface de friction avec les parois internes du tube d'acier, ce qui a pour effet de faciliter l'extraction du plâtre du tube et d'augmenter la durée de vie de ce dernier.

5

10

15

20

25

30

De plus le fond surélevé 11 de la pièce 1 permet d'obtenir dans le plâtre un entonnoir dont le col se situe en retrait du bord inférieur du tube d'acier, ce qui empêche ultérieurement la tête du creuset de venir au contact dudit col, tout en permettant l'injection de métal fondu au chalumeau dans ledit entonnoir pour la réalisation des couronnes métalliques.

Si on se réfère maintenant aux figures 3a et 3b on peut voir que dans un autre mode de réalisation la pièce 1 est ovalisée et comporte des parois latérales 16 et 17 et des bords en arc de cercle 14 et 15.

Les bords arrondis 14 et 15 ont une épaisseur supérieure à celle des parois latérales 16 et 17 en vue d'un gain maximum de volume dans le tube d'acier.

Toutefois, afin de conférer à l'entonnoir du plâtre une épaisseur suffisante, formée par l'espace entre la paroi interne 12 des faces latérales 16 et 17 et la paroi 22 du cône 2, des découpes 18 sont pratiquées dans lesdites parois latérales 16 et 17, sensiblement en leur milieu, allant approximativement du bord supérieur 19 jusqu'au fond 11 de la pièce 1.

Il va de soi que la présente invention ne saurait être limitée à la description qui précède de certains de ces modes de réalisation, susceptibles de subir des modifications sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

## REVENDICATIONS

Dispositif de cône de coulée destiné à la fabrication 1) de couronnes dentaires caractérisé en ce qu'il comprend une pièce (1) de forme globalement cylindrique, solidaire à sa base d'un socle (10) et évidée à sa partie suppérieure de manière à présenter un fond surélevé (11)centralement, vers le haut, par une pièce tronconique (2) évasée vers le bas munie à son extrémité d'un perçage formant cratère (20) et dont la base (21) est séparée de la paroi interne (12) de la pièce (1) d'une distance égale à la largeur du fond (11), ladite paroi interne (12) étant légèrement tronconique et évasée vers le haut.

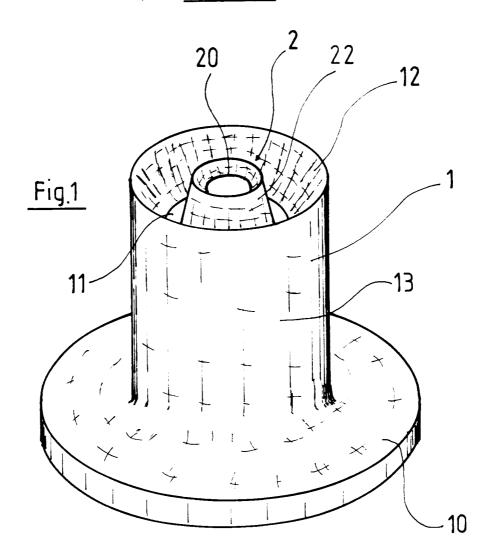
5

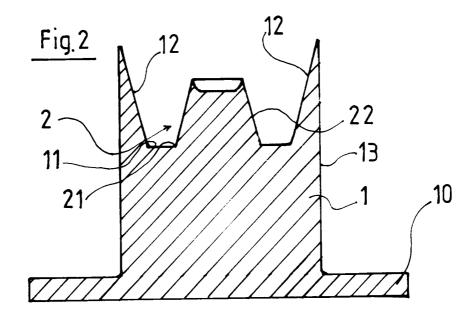
10

20

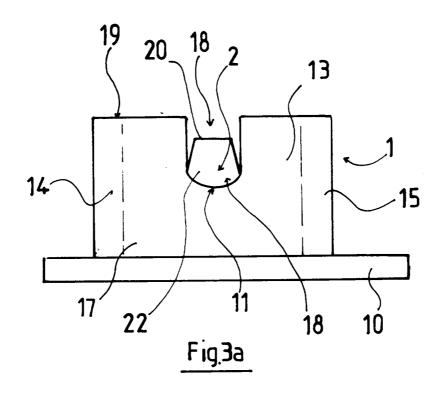
- 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la pièce (1) est ovalisée et comprend des parois planes latérales (16,17) et des extrémités en arc de cercle (14,15).
- 15 3) Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que l'épaisseur des parois latérales (16,17) est inférieure à celle des extrémités en arc de cercle (14,15)
  - Dispositif selon la revendication 3 caractérisé en ce que les parois latérales (16,17) comportent, sensiblement en leur milieu, des découpes (18) allant approximativement du bord supérieur (19) jusqu' au fond (11) de la pièce (1).
  - 5) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il est réalisé en une matière plastique souple comme le caoutchouc.

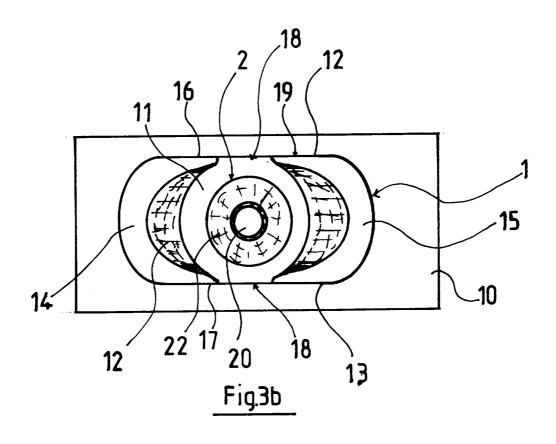






## Pl,2/2





INSTITUT NATIONAL

## RAPPORT DE RECHERCHE PRELIMINAIRE

N° d'enregistrement national

de la PROPRIETE INDUSTRIELLE

1

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche FA 504403 FR 9410596

atégorie	Citation du document avec indication, des parties pertinentes	en cas de besoin,	concernées de la demande examinée	
4	US-A-3 716 418 (KOCHAVI)  * colonne 5, ligne 15 - co 21 *	olonne 6, ligne	1	
١.	EP-A-0 040 165 (MICHALLET) * page 1, ligne 1 - ligne		1	
	FR-A-2 038 555 (POLICLINIC STOMATOLOGIE)	CA DE		
`	US-A-2 219 058 (STREIM)			
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
				A61C
	Date	d'achèvement de la recherche		Examinateur
		17 Mai 1995	Pap	one, F
X : part Y : part	ATEGORIE DES DOCUMENTS CITES  iculièrement pertinent à lui seul  iculièrement pertinent en combinaison avec un  e document de la même catégorie	à la date de dég	evet bénéficiant d' ôt et qui n'a été p à une date postérie	une date antérieure ublié qu'à cette date